



Élargissement de la voie pour aménager la continuité de la nouvelle piste cyclable.

NOUVELLE PISTE CYCLABLE

Remplacement des places de stationnement par une piste cyclable unidirectionnelle.

Végétalisation et sécurisation de la nouvelle piste avec une noue pour récupérer les eaux de pluie.



Aménagement d'un nouvel emmarchement éclairé avec en son centre un espace vert.

Parc vélos d'IDFM*

Reprise des enrobés

Reprise des trottoirs

Places de stationnement

Démolition du mur de soutènement à l'angle de la promenade du Belvédère et de la rue Charlie-Chaplin et création d'un espace vert.



Aménagement de bordures anti franchissement (hauteur 15 cm) pour lutter contre le stationnement sauvage des véhicules.

Abaissement de la chaussée afin de délimiter l'espace véhicules et les espaces piétons et cycles.



NOUVELLE PISTE CYCLABLE

Création d'une piste cyclable d'1,5 m de large depuis le parc vélos d'IDFM* installé face à la sortie de la gare rue Léon-Blum. La circulation se fera en sens inverse de la circulation des véhicules.
* Ile-de-France Mobilités

Végétalisation des pieds d'arbres.



Aménagement d'une contre allée. Création de 13 places de stationnement + 1 place Personne à Mobilité Réduite.

Coût des travaux

Estimations en phase consultation Entreprises :
 Aménagements de voirie : 1 125 000 € TTC
 Aménagements cyclables : 58 000 € TTC
 Noues : 22 000 € TTC
 TOTAL : 1 205 000 € TTC

Subventions
 Département de Seine-et-Marne (FAC) : 243 000 €
 Vente du Paradise Billard : 280 000 €

Calendrier



PHASE 1 : MARS / AVRIL 2024
Place du Belvédère
 ● Réalisation de la contre-allée place du Belvédère avec 13 places de stationnement et 1 place à mobilité réduite.
 ● Démarrage de la démolition des marches restantes par la Ville afin de créer un nouvel escalier et un espace vert.

PHASE 2 : MAI / JUIN
Entrée côté rue Charlie-Chaplin
 ● Démolition du mur de soutènement à l'entrée de la promenade côté rue Charlie-Chaplin et création du futur espace vert.
 ● Remplacement des places de stationnement côté banque LCL pour permettre l'aménagement de la piste cyclable.
 ● Achèvement des emmarchements.

PHASE 3 : JUILLET / SEPTEMBRE
Entre la M2ie et le supermarché
 ● Végétalisation et sécurisation de la nouvelle piste cyclable séparée par des bordures anti franchissement.
 ● Création d'une noue paysagée.
 ● Végétalisation des pieds d'arbres.

PHASE 5 : SEPTEMBRE - 1 SEMAINE
 ● Réalisation des enrobés